

# Photographies de tout l'établissement

## De Ste-Anne de la Pointe-au-Père.

|        |  |        |
|--------|--|--------|
| No. 1. | Intérieur du Sanctuaire, 10 x 12 pcs. chacune..... | \$0.50 |
| No. 2. | “ “ “ 4½ x 6½ “ “                                  | 0.30   |
| No. 3. | “ “ “ 2 x 3 “ “                                    | 0.15   |

Les vues de l'extérieur du sanctuaire et du presbytère, sont de même grandeur que l'intérieur et ce sont les mêmes prix. S'adresser au Rév. Maj. Bolduc, curé de Ste Anne de la Pointe-au-Père. Pointe-au-Père, 22 oct. 1886.

## Règlement à suivre dans les pèlerinages organisés

*Premier exercice* :—1° La messe si c'est possible ; ou distribution de la sainte Communion, si c'est nécessaire de la distribuer tout de suite.

2° Action de grâces.

3° Vénération de la relique de sainte Anne.

Temps libre pendant environ une heure.

*Deuxième exercice* :—1° Instruction.

2° Bénédiction solennelle du saint Sacrement.

3° Prières à sainte Anne.

N. B.—Si deux pèlerinages organisés ont lieu le même jour, d'après convention entre les curés des pèlerins et celui de Sainte-Anne, la seconde paroisse fait son premier exercice (messe, communion et vénération de la relique) pendant le temps libre du premier pèlerinage.

Le second exercice est commun aux deux pèlerinages.

## AVIS

### AUX PÉLERINS DE STE-ANNE DE LA POINTE-AU-PÈRE.

Les pèlerins qui désirent venir au sanctuaire de Ste-Anne de la Pointe-au-Père seront heureux d'apprendre que désormais, suivant la nouvelle table officielle de l'horaire du chemin de fer Intercolonial, tous les trains portant les passagers arrêteront à la station de la Pointe-au-Père, soit pour y laisser les passagers ou les recevoir, pourvu que ces passagers avertissent le conducteur du train quand on voudra en descendre, ou qu'on fasse signal à la station quand on voudra y monter.

Les trains venant de l'Ouest sont dus à la station de la Pointe-au-Père aux heures suivantes : Accommodation 10.47 A. M.

Express de Québec 3.10 hrs. P. M.

Les trains venant de l'Est :

Express de Halifax 11.30 hrs. A. M. Accommodation 12.38 hrs. P. M.